



Municipalité de Weedon

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

Est par la présente, donné par la soussignée, Josée Bolduc, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Weedon, que lors d'une séance ordinaire tenue lundi, le 5 octobre 2026 à 19 h 39 à la salle du Conseil municipal au 520, 2^e avenue à Weedon, le Conseil municipal a adopté le règlement portant le numéro 2026-151 intitulé :

RÈGLEMENT N° 2026-151

RÈGLEMENT POUR FIXER UNE RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE AU MAIRE

Le règlement est déposé au bureau de la Municipalité situé au 520, 2^e Avenue à Weedon où toute personne intéressée peut en prendre connaissance du lundi au vendredi aux heures d'ouverture du bureau municipal.

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Weedon, ce 6^e jour du mois d'octobre 2026.

Josée Bolduc
Directrice générale et greffière-trésorière